



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 115644

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, chargé des affaires européennes, sur les difficultés auxquelles sont confrontés certains habitants du département des Ardennes. En effet, du fait du problème de démographie médicale dont souffre le département et de l'absence d'établissement hospitalier dans la « pointe des Ardennes », nombre d'ardennais se font soigner et sont hospitalisés dans des établissements belges. Une convention existe d'ailleurs entre la Belgique et la France pour faciliter cet accès aux soins. Cependant lorsqu'une personne est hospitalisée dans un établissement belge et y décède, sa famille doit payer le transfert du corps pour l'inhumation. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il est envisageable d'établir une convention afin d'éviter ces frais pour les familles ardennaises.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115644

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7928

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)